33eme Annee — No 109--Edition quotidienne--12ème Année — Lundi 14 Octobre 1889

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

THOMAS CHAPAIS, Rédacteur en Chef. — *LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire.*

UNE SERIE

A LA

Noire quatuor de soprani

Chapleau un, Pacaud deux, Laurier trois, et le fastueux dédain du docteur C. M. " hôtel du Mongole à Berlin " fait le quadrille. Il est bien avéré que, tant M. Pacaud, que le C. M. ils ont surtout mis en relief la question d'argent, l'un se plaint des pourboires que probablement il n'a point donnés, l'autre s'extasie devant les *trois francs quinze sous qu'on lui a demandés* pour une chambre dans la Friedrich Strass : et il termine sa lettre en disant qu'à Berlin, il se trouve *at home* ?

J'ignorais qu'en si peu de temps on puisse se créer un foyer, mais en ce temps de lumières !

Crachez-donc sur la grande mutilée mais souvenez vous de ne point commettre d'erreurs aussi flagrantes que celles du très honorable W. Laurier que je cite pour n'être point taxé d'exagération.

" Discours de Belleville 1886 et 1887 " " M. je le répète, *je n'ai jamais regretté le jour décisif où les* armées de Wolfe et de Montcalm en vinrent aux mains." *Je ne l'ai jamais regretté* parceque mes compatriotes ont trouvé plus de liberté à *l'ombre du drapeau Britannique* qu'ils n'en auraient eu sous celui de la France " Plus loin il ajoute : " chez vous la loyauté à la couronne d'Angleterre est naturelle, elle est dans le sang, mais pour nous *français* ce n'est point la même chose ; chez nous elle est un sentiment de gratitude parce que nous possédons *aujourd'hui* les *droits* et *les libertés des sujets anglais*." Puisqu'il est sous entendu que la pudeur est une chose inconnue en politique, et que d'autre part il m'est aisé de battre le *grand orateur* avec ses propres armes, je vais m'en donner l'intime et savoureuse satisfaction. Si M. W. Laurier se fut contenté d'insulter à la mémoire des deux Papineau, Joseph Papineau ardent défenseur des droits du peuple sous l'administration de Craig 1807 à 1811 et de Louis Papineau le promoteur de l'insurrection de 1837, si M. W. Laurier oublie à ce point son histoire, qu'il omet et la lutte de Monseigneur Plessis, et l'emprisonnement des principaux représentants canadiens français, s'il craint de se souvenir de la saisie et destruction du " Canadien " 1810, s'il subtilise Bédard, Parent, et les victimes de 1837 condamnées à mort ou déportées ou mortes en prison, c'est affaire entre lui et ses compatriotes, et il y a des plumes supérieures à la mienne pour châtier ses anachronismes ? [c'est pour être poli) mais du moment qu'à cette présente époque il est d'usage d'insulter la France, je proteste.

M. Wilfrid Laurier, qui paraît marcher sur les traces de Clément Laurier aujourd'hui bien oublié en France malgré son éloquence, n'a qu'un tort, c'est de ne pas écrire ses discours, l'improvisation le tue. Or ça ! M. Laurier, vos ancêtres *canadiens* qui n'ont cessé de lutter contre la tyrannie anglaise était (Dieu me pardonne ce blasphème] de purs et et simples fous, ou alors des criminels...

Comment de 1759 jusqu'en 1838 date de la suspension de " l'acte de 1791, " et de 1838 jusqu'à " l'acte d'union de 1841, " et de cette dernière date à 1867 " acte de la confédération " et enfin de 1867 jusqu'à nos jours vous avez joui de plus de libertés que vous n'en n'auriez obtenu de la France ! Sur quoi vous basez-vous ? Sur le passé ? Interrogez Panet, Bédard, Parent, les Papineau, Riel ; et l'opposition faite à l'indemnité des Jésuites : Si vous êtes reconnaissant à l'Angleterre des droits arrachés par la ténacité, la vaillance, et le talent de vos patriotes, de vos orateurs, de vos publicistes, de vos prêtres, de vos missionnaires, de vos martyrs et par le patriotisme de vos hommes d'état ! en tout état de cause je proclame que vous avez la larme facile et la gratitude incomparablement plus facile encore. Je n'ai ni le temps, ni le loisir de discuter certaines de vos lois empruntées à notre conguérant, mais je ne puis résister au désir de répandre à notre affirmation que, *comme sujet anglais* vous êtes très libres, beaucoup plus libres qu'en France !

Je n'aurai point, Monsieur W. Laurier, le mauvais goût de vous parler des Irlandais qui sont SUJETS ANGLAIS ? à moins qu'ils soient Turcs! la tâche serait trop facile ; mais quand on ose comparer aussi odieusement le berceau de ses pères, on mérite une correction et la voici.

Vous avez deux lois dans votre arsenal, dont l'une a été abolie en France en *pleine tyrannie impériale ?* la loi qui permet d'emprisonner le débiteur, ou de le détenir, ce qui est un crime contre la liberté individuelle.

La seconde est celle qui périme les dettes quel qu'en soit le montant ou l'origine, après une année révolue, et vous en avez encore une autre qui engage les gens *corps et biens*, votre loi des contrats serviles.

Si un pays qui, dès le 1er Octobre 1789, décrétait les droits de l'homme, et qui, dès le 15 mai 1791 reconnaissait les droits civils aux métis des colonies, peut être comparé à l'Angleterre tenant encore en 1889 l'Irlande sous un joug de fer, il faut avouer, M. W. Laurier, que les obstacles sont sautés par vous avec une légèreté de coursier du Derby.

Je vois dans " l'histoire du Canada par F. X. Garneau " que chacune de vos libertés a été payée par l'exil, la mort ou par l'emprisonnement, et si c'est pour cela que vous insultez la France et glorifiez l'Angleterre, votre rôle peut s'expliquer ? ? ?

Mais à ce compte, les américains que vous avez imités en petit doivent être pleins d'une gratitude qu'on peut appeler *Gratitude* chapelière, Laurière et Pacotillière.

Je disais plus haut qu'il n'y avait qu'une altermative à admettre (dans le cas où M. W. Laurier aurait raison)

C'est que tous les hommes patriotes Canadiens, quels qu'il soient, ont été criminels ou fous.

Et, comme criminel s'accorde mal avec la parole *Canada*, je maintiens le mot FOUS

Ainsi donc de déductions en déductions il ressort ceci, c'est que les fastes glorieux de l'histoire Canadienne, sont ensevelis sous les vérités excellentes et la pudeur virginale de M. W. Laurier.

Et dire qu'il y a des hommes de la valeur de H. Beaugrand, et de M. Mercier, et de Chapleau, applaudissant aux éclaboussures qui réjaillissent sur les tombes de ceux devant qui tous s'inclinent même les français radicaux comme celui qui signe ces lignes.

Ah ! où Monsieur Wilfrid Laurier a des paroles malheureuses, c'est quand il dit " la voix du sang est puissante en mon cœur, mais en mon cœur est plus puissante encore la voix de la liberté ".

La voix du sang, monsieur Laurier, pas plus que la voix de la liberté ne peut exister sans qu'elles émanent de la patrie.

Marius pleurant sur les ruines de Carthage était libre, mais libre comme la bête au désert et sans rien qui le rattachât au monde ; la liberté n'est qu'un hochet s'il n'y a pas derrière elle un pays, un foyer, un drapeau.

La liberté n'est qu'une périphrase sans valeur si on est seul à la goûser et à en jouir, et la patrie passe tellement avant la liberté que les passereaux retournent à leur nid où bien souvent hélas ! la mort les attend.

Votre langue a *fourché* M. car, malgré la peine que vous m'avez faite je suis sûr que vous n'hésiteriez point à mourir et à sacrifier votre liberté pour le salut de votre patrie.

Avec les discours écrits on ne commet point de semblables erreurs, et les applaudissements dont vous ont couvert *vos ennemis d'hier* tournent à votre confusion.

Nous n'insultons jamais les hommes dont la mort a sanctifié la vie si erronnées qu'en aient été les phrases.

Napoléon trois mourant l'épée à la main à Sédan, mourant pour la patrie nous eût fait oublier la tyrannie de dix huit ans, et il reposerait à l'ombre du dôme où git intact l'honneur du pays.

Guillaume Tell n'aurait point combattu pour la liberté s'il n'avait point eu de patrie et enfiin pour ne pas multiplier les citations que lui imposait à Louis Riel la liberté s'il n'avait entrevu la patrie ?

Ce n'était point que je sache l'espace qui manquait au cœur indompté, mais comme toutes les âmes nobles il se sentait appuyé par ses frères qui pour lui étaient la patrie.

Ces buttes, ces plaines, ces bois, ces vallées, courant jusqu'au Pôle n'étaient point la patrie, car dans ce cas l'isolement c'est l'esclavage.

L'ardente cavale revient d'elle-même aux lieux témoins de ses amours, et cela malgré les dangers.

Oh ! M., souvenez-vous que les applaudissements non comme les foules, ils manquent de logique, semblables en cela au vin que l'ignorance de Noé lui faisait boire ils enivrent et alourdissent tout sentiment.

Vous avez été applaudi pour avoir inconsciemment (je veux le croire) dit une chose monstrueuse et probablement que, comme Thiers, vous serez lapidé, comme il faillit l'être pour avoir dit la vérité, si jamais vous la dites.

S'il est un seul homme au Canada qui puisse me prouver que la liberté sans patrie, *sans voix du sang* puisse exister, je m'engage à faire amende honorable un cierge à la main.

Si pour obtenir la liberté il me faut bafouer Louis XIV et Napoléon, s'il me faut jeter l'injure à Danton et à Camille Desmoulins, s'il me faut insulter à mon berceau, à mes ancêtres, si l'irresponsabilité des fils ne peut point se concilier avec l'amour filial, je pars chez les Cafres ou chez les Papouasiens et je déclare que j'abhorre la liberté.

Dieu et Patrie, disaient nos ancêtres, et dans le Canton de Vaud on dit Dieu et Patrie et la Nation entière répond, *et liberté.*

Vous insultez à Garneau, à Papineau, à Panet, à Bédard, à Parent, à Lévis, à Montcalm, à Bourlamaque, à Iberville, à Cartier, les premiers sont des gloires canadiennes, les seconds des gloires françaises. A celles-là on ne mettra pas le stigmate au front : mode Laurier ou Chapleau, ce qu'il y a de français au Canada protestera.

Nous autres radicaux français, accusés de noirs forfaits, nous respectons tous ceux qui sont tombés, et si le clergé français est encore si regretté par le peuple (quoiqu'ici on pense le contraire) c'est que, en Orient, en Chine, au Japon, en Corée, dans l'Afrique Australe il rachète par son héroïsme et son patriotisme les écarts commis en France sous l'exaltation des évènements politiques.

Et si votre clergé à ici autant d'empire, c'est que le peuple Canadien sait que c'est la principale et la plus puissante de ses forces.

En France Ferry et Thibaudin auront bien de la peine à se faire pardonner leurs abus, car les besognes qu'ils ont pris charge d'accomplir sont généralement faites par les mouchards.

Et malgré les succès du Tonkin, malgré que la défaite de Bac-lé, ne doit point être imputée à Ferry il porte la peine de son obséquiosité en face de Bismarck, lui et Billot le ridicule du siège du couvent de St-Michel des Prémontrés.

L'esprit en France ne perd jamais ses droits c'est instructif ; et le Carnal Maury, obtient le respect de ses futures bourreaux par un bon mot. L'Angleterre si haut collet monté vis-à-vis de la révolution, feint de ne point se souvenir de l'échafaud de Charles 1er, des crimes des Tudor ; et chose à laquelle vous n'avez point songé, M. Laurier c'est que l'Angleterre s'est empressée en 1791 de vous accorder ce qu'elle savait être obligée de faire, car le flot révolutionnaire montait dru et ferme en ces temps-là.

Comme d'ici à peu, les nations coloniales ou possesseurs de colonie, tels que la France, la Hollande, le Danemark et l'Angleterre seront obligées d'abdiquer leur suzeraineté car les velléités d'indèpendance se manifestent chez les peuples comme chez les enfants, aussitôt qu'ils se croient assez forts et obéissant en cela aux instincts de l'homme qui veut être libre sur le sol de son berceau.

L'Australie, a propos des Nouvelles-Hébrides, et de la Nouvelle-Calédonie : n'a-t-elle point déjà essayé de proclamer sa suzeraineté ?

Les Etapes de l'histoire du Canada sont marquées de sang généreux, issu de français, et c'est cette " voix du sang " qui a poussé ses martyrs à combattre jusqu'à la mort.

La grandeur d'âme anglaise se révèle chez Pitt et Cobourg, désireux de réinstaller le despotisme aux Francs, inondant le pays de faux assignats, d'armes et de renégats. Elle se manifeste sur les pontons de Plymouth, de Portsmouth, sur le rocher de St-Hélène, en Egypte, où elle décapite la liberté en la personne d'Arabi ; elle s'affirme avec le Procès de Parnell contre le *Times*, et dans le traitement infligé aux Irlandais.

Vous êtes surtout libres, car, en Angleterre, on n'ignore point qu'en cas de conflagration, ce qu'à Dieu ne plaise, car nous respectons les faits accomplis et sanctionnés par plus d'un siècle, la *voix du sang* pourrait reparaître.

Votre discours de Belleville vous sera funeste comme le fut hélas ! celui de Gambetta à Belleville. Et pour conclure, je prétends qu'à tous égards nous jouissons en France de plus de liberté vraie qu'en Angleterre, qu'au Canada. On nous reprochera l'expulsion des congrégations, mais si elles se fussent soumises à la loi elles seraient restées.

Les *abus* de Flourens, de Thévenet étaient sanctionnés par la loi, et on ne peut leur reprocher que l'exaltation inhérente à tous les partis de la première heure.

C'est tellement d'usage de croire à l'*ignorance française* qu'on essaye d'induire que la République est une marâtre pour le Saint-Père.

Ici il s'est déclaré une ligue formidable pour empêcher la mention du Pape dans les actes relatifs au bill des Jésuites, on aurait regardé cela comme une insulte à la Reine !

En France il y a malgré Naquet, Clémenceau et Roche, une telle tendance au respect que l'ambassadeur est, et sera toujours à Rome jusqu'au jour tout au moins où le Pape partira.

Je ne veux point avoir la cruauté de vous rappeler les luttes de la Réforme, en Angleterre, qui laissent loin derrière elle les dragonnades et les suites de la révocation de l'édit de Nantes. Mais qu'il me soit permis de vous dire qu'avant que nous fusillions Georges Darboy, Thomas Becket était assassiné au pied des autels, et avant que le malheureux Louis XVI portât sonchef sur l'échafaud, le roi Charles I était décapité.

Si, de 1640, à nos jours, l'Angleterre s'est amadouée, elle en a eu le temps, 149 années d'avance ! et quoiqu'il en soit, ce n'est point au nom de la dignité humaine menacée et maltraitée qu'a été amenée la révolution américaine, c'est sur une question de sucre et de thé, consultez les événements de Boston, 1772.

En France la révolution éclate sur le droit à la liberté, la contrainte est abolie, le servage disparaît devant la déclaration des droits de l'homme, et dès 1759, Mirabeau disait à Dreux-Brézé " allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, etc."

C'est bien d'insulter aux morts, et de nier leur œuvre mais je suis certain que les patriotes canadiens cités plus haut, ont dû cette même journée entr'ouvrir leurs sépulcres et vous jeter cette terrible apostrophe :

"Tu fausses, la vérité, ces privilèges que tu prétends devoir à la magnanimité anglaise, sont le fruit de nos labeurs, de notre liberté, de notre sang ; ces droits, nous les avons arrachés en luttant avec une grandeur d'âme dont la tienne n'est bien qu'un pâle reflet."

Courbez-vous, monsieur, c'est votre droit ; mais tout ce qu'il y a de noble, de bon, et de généreux au Canada, vous criera, anathème.

AGRICULTURE

SALER LES PORCS

Un bon porc à saler ne doit pas dépasser 150 livres, une fois dépecé. Coupez-en les jambons ; et le reste de la carcasse doit être séparé en morceaux de pas plus de 5 à 7 livres. Frottez d'abord chacun de ces morceaux avec du sel écrasé, et laissez les ainsi, pendant 3 jours, pour permettre au sang qui peut encore s'y trouver, de sortir entièrement. Ensuite, faites une bonne saumure, mais pas trop forte, placez vos morceaux de lard dans un baril bien propre, et couvrez les de saumure. Si la saumure venait à prendre le moindre mauvais goût, il faudrait sans tarder, la faire bouillir, ou en faire de la nouvelle, et changer le lard de baril.

Pour préparer les jambons, on les frotte avec du sel bien sec, mêlé, d'une partie sur 400, de salpêtre bien fin. Puis les couvrir avec du sel sec, jusqu'à ce qu'ils soient bien salés ; ce qui exige trois semaines. Après quoi on les suspend pour les faire sécher, ou on les fait fumer, aussitôt qu'ils sont suffisamment salés.

LES SOIES CHEZ LE COCHON

On nomme *soies* une touffe de poils qui surgit au dehors du cou, vis-à-vis le gosier, et qui correspond à une autre touffe qui traverse les chairs, va jusqu'au gosier et empêche l'animal de manger. Pour enlever cette touffe, on pose en dessous une aiguille enfilée de fil, on soulève les soies et on coupe tout autour avec un bistouri, puis on gratte dans la plaie jusqu'à ce que l'on ait découvert la la touffe intérieure que l'on enlève aisément. La plaie se panse ensuite avec du saindoux et du sel. Ce pansement doit être répété chaque jour jusqu'à la guérison.

FEUILLETON DU COURRIER DU CANADA

14 Octobre 1889—No 43

LE CRIME

—DU—

CHATEAU-TEMPETE

(Suite)

—C'est horrible ! horrible ! fit Makensie.

—Monsieur, demanda le procureur de la République, avez-vous des serviteurs nouveaux ? Quelques-uns d'entre eux excitent-ils votre défiance.

—Non, monsieur, répondit Makensie qui semblait comme frappé de la foudre ; mes serviteurs sont chez moi depuis longtemps. Je réponds de leur fidélité, pas un d'entre eux n'est capable de commettre un crime.

—Crime qui ne saurait être attribué qu'à la cupidité...M. Guillaume vient de nous apprendre que le banquier Michelin partait sur lui soxante mille francs. Or la sacoche renfermant cette somme ne se retrouvant pas, nous en devons conclure qu'elle a été volée !

—Dans ma maison ! dans ma maison ! s'écria Makensie.

—Monsieur, répondit le juge, nous comprenons que vous devez doublement souffrir à la pensée qu'une demeure consacrée à l'hospitalité, à l'aumône, soit devenue le théâtre d'un crime abominable. Mais la honte ne peut jamais retomber que sur le meurtrier qui vient d'ensanglanter Château-Tempête. Nous allons procéder à une enquête minutieuses, et interroger chacun de vos gens. Vous-même, monsieur, vous nous aiderez puissamment dans cette tâche. Nous avons déjà reçu la déclaration de M. Guillaume qui a passé toute la soirée avec le banquier...A son retour, nous interrogerons l'artiste qui arriva ici presque en même temps que Michelin. Quel est cet enfant ? demanda M. Audoin à la Colporteuse en lui désignant Gaspard.

—C'est mon fils, répondit la Colporteuse. Une nuit d'hiver nous sommes tombés lui et moi à demi morts devant cette demeure, on nous y recueillit, on nous y garda, et nous avons voué au maître une reconnaissance qui ne finira qu'avec notre vie.

—Bien, dit le juge, bien...approchez, mon enfant...Ecoutez bien les questions que nous allons vous adresser, et répondez-y avec franchise.

Oh ! soyez tranquille, monsieur, fit Gaspard, le maitre m'a toujours répété que l'on ne devait jamais mentir.

—Avez vous vu M. Michelin, hier ?

—Oui, monsieur ; il avait l'air désagréable et ne parlait que de son argent, tandis que le jeune homme à l'album s'est montré doux et bon avec moi...j'ai regardé tous ses dessins...Le banquier ne voulait pas qu'on l'éveillât, et il a dit plusieurs fois :

—Vous êtes-vous couché avant les voyageurs ?

—Non, monsieur, j'ai prié ma mère de me laisser veiller ; je n'avais pas sommeil. D'abord, je songeai au beau livre que m'avait donné M. Guillaume, ensuite à la fête d'aujourd'hui, et le plaisir chasse le sommeil, il parait. Je crois bien ne pas m'être endormi avant trois heures du matin, car j'ai vu le maitre traverser la grande salle longtemps après deux heures...

—Moit ! fit Makensie avec surprise, tu m'as aperçu dans la grande salle ?

—Oui j'ai vu le haut de votre corps seulement, par la porte vitrée, ce qui m'a fait vous reconnaitre, c'était le grand manteau et le grand chapeau que vous mettez d'habitude quand vous allez en voyage.

—Tu te trompes, Gaspard ! tu te trompes ! fit Makensie, je suis rentré chez moi après mes hôtes, et je ne suis plus descendu.

—Où se trouve cette chambre, monsieur ? demanda M. Audoin.

—Au second étage, à l'extrémité gauche du château.

—Cet enfant paraît être certain de vous avoir reconnu.

—Gaspard s'est mépris, monsieur.

—Mon enfant, reprit le magistrat, toute parole dite aujourd'hui devant nous garde une gravité exceptionnelle...rappelle tes souvenirs, précise-les...Es-tu certain d'avoir vu cette nuit M. Makensie ?

Gaspard devint tremblant.

—Le manteau couvrait ses épaules, le grands chapeau jetait de l'ombre sur son visage, il tenait une lanterne à la main...Voilà tout ce que j'ai vu, tout ce que je sais...

—Tu mens ! tu mens ! s'écria Makensie, je n'ai point traversé cette partie du château...

—Pourquoi la déposition de cet enfant vous trouble-t-elle ? demanda M. Audoin ; vous deviez faire un voyage et durant la nuit vous en avez commencé les préparatifs, voilà tout.

—Maitre ! maître, ai-je mal fait de dire ce que j'ai vu ? Vous m'avez toujours défendu le mensonge, même si ce mensonge pouvait sauver.....

—Tu es un bon et brave enfant, répondit David soudainement apaisé. Oui l'on doit toute la vérité à qui nous la demande toujours et partout je crois à ta sincérité en affirmant que tu as cru me voir... A l'heure où je suis rentré hier j'ai jeté sur un meuble de la cuisine mon chapeau et mon manteau transpercés par la pluie. Mais j'atteste devant Dieu n'avoir repris ni ce chapeau ni ce manteau.

—Nous reviendrons tout à l'heure sur cet incident, fit le procureur de la République en regardant son collègue ; quelles personnes se trouvaient dans la cuisine quand vous y êtes entré hier soir, monsieur Makensie.

—Colette et Morin qui célèbrent aujourd'hui leurs fiançailles, la Corporteuse, cet enfant, Françonnette, deux valets de ferme.

—C'est tout ?

— Il y avait aussi le Chanvreur... ajouta Makensie d'une voix plus lente.

Le nom de cet homme fut prononcé par le maître de Château-Tempête avec une répulsion si évidente que les magistrats s'en apercevant à la fois souhaitèrent d'autant plus questionner le vieillard.

La Colporteuse fut envoyée à sa recherche.

— Messieurs, demanda Makensie, suis-je obligé d'assister à l'interrogatoire de mes gens ?

— Nullement, monsieur, répondit le juge d'instruction, veuillez seulement vous tenir à la disposition de la justice.

La colporteuse sortit avec Gaspard qui se cramponnait à son bras ; tandis que Makensie descendait lentement l'escalier.

L'enfant avait les yeux remplis de larmes et des sanglots étouffés soulevaient sa poitrine. Tout à coup, au lieu de suivre sa mère, il se retourna et vint se jeter dans les bras de Makensie avec l'impétuosité du désespoir.

— Calme-toi, lui dit Makensie, calme toi, cher petit. On ni toi ni moi nous ne comprenons encore ce qui se passe ; laissons à Dieu le soin de jeter sa lumière dans cette ombre.

Et David serra les enfants dans ses bras puis il ajouta :

— Va, mon enfant, va.

Gaspard rejoignit la Colporteuse puis se mit à la recherche du Chanvreur. Quand celui-ci apprit que les magistrats le demandaient, il redressa sa haute taille, rejeta en arrière sa tête aux longs cheveux blancs, puis d'un pas solennel et sans prononcer une parole, il se dérigea vers la table où M. Audoin et son collègue écrivaient.

XIII

LES FILS D'UNE TOILE D'ARAIGNÉE

La physionomie du Chanvreur était si imposante dans son étrangeté que les deux magistrats considérèrent le vieillard avec un étonnement presque craintif.

Il tenait à la mein un bâton blanc comme les augures et sans attendre qu'sn l'interrogeât il dit d'une voix emphatique.

(A suivre)

ANNONCES NOUVELLES

Chemin de fer du Lac St-Jean—J. G. Scott
Cour Supérieure—Robitaille, de St-Georges et Roy
Vêtements de dessous—Behan Bros.
Maison à vendre ou à louer—J. D. Brousseau
Une merveilleuse histoire—Dr J C Ayer & Co
Le rénovateur des cheveux de Hall.
Soumissions—A. Gobeil

CANADA

QUEBEC, 14 OCTOBRE 1889

LES FINANCES DU CANADA

Un surplus de deux millions

Excedant de $4.365.000 en 3 mois

Les recettes du Canada continuent à augmenter et les dépenses à diminuer sous le régime des conservateurs à Ottawa.

L'état des recettes et des dépenses pour le mois de septembre, publié dans la *Gazette Officielle* de samedi indique un état de choses des plus satisfaisants. La dépense est moins forte et la recette plus élevée que l'an dernier, tant pour le mois que pour le trimestre terminé le 30 septembre.

Voici un tableau comparatif qui en donnera une idée :

REVENU

	1888-89	1889-90
Septembre	$3,267,450	$3,453,803
Trimestre	9,527,644	9,909,691

DÉPENSES

	1888-89	1889-90
Septembre	$1,615,597	$1,113,729
Trimestre	6,767,132	5,545,086

Le revenu du mois de septembre se répartit comme suit :

	1888-89	1889-90
Douane	$2,169,097	$2,252,950
Accise	588,977	599,413
Poste	145,000	180,000
Travaux publics et chemins de fer	272,114	338,830
Divers	92,261	83,111
Total	$3,267,450	$3,453,805

On remarque une augmentation matérielle dans toutes les branches du revenu.

Pendant le mois de septembre, la dette publique a été diminuée de $2,403,884, et les dépenses imputables sur le capital ont été de $394,-823.

Le département des finances a complété son rapport de l'état financier de l'année fiscale 1888-89. Le résultat est des plus satisfaisants, et l'honorable M. Foster a eu l'œil assez juste en fixant l'excédant à la somme de $1,900,000, puisque, tous calculs faits, il est de $1,927,514.

Voici les chiffres en détail :

REVENU

Douanes	$23,727,258
Accise	6,858,560
Postes	2,220,504
Travaux publics (y compris les chemins de fer)	3,642,707
Divers	2,323,516
Total	$38,772,545
DÉPENSES	36,845.031
Surplus	**$1.927.514**

Voilà un résultat encourageant sans doute ; il prouve jusqu'à l'évidence que les affaires fédérales sont gérées avec la plus grande économie et une indiscutable habileté.

Depuis le commencement de l'année fiscale 1889-90, la proportion de l'excédant des recettes sur les dépenses se continue avec une vigueur non moins accentuée.

Le revenu pour le premier trimestre s'élève à $9,909,691, lorsque la dépense n'excède pas $5,545,086. Excédant : **$4,364,605**.

Les électeurs de Richelieu sont priés de prendre note de ces faits.

PETITE GAZETTE

On annonce la mort de l'hon, E. R. Oakes, ex M. P. pour Digby, et membre du Conseil législatif de la Nouvelle Ecosse.

L'hon. M. Frank Smith a résigné comme directeur du Grand Tronc et il espère que sa résignation sera acceptée à la prochaine réunion du conseil

L'honorable M. Rémillard nous informe, qu'avant de faire connaître, publiquement, les circonstances qui l'ont engagé à signer l'acte notarié qui vient d'être déclaré illégal, dans sa cause *vs* M. Charles Trudelle, et, aussi, toutes les raisons qui le mettront, s'il succombe, dans la nécessité de donner sa démission comme régistrateur conjoint, — en homme qui se respecte—il va immédiatement essayer de faire casser par la Cour du Banc de la Reine, siégeant en appel, le jugement rendu par la Cour Supérieure.

Dans une circulaire adressée au clergé de l'archidiocèse de Québec, S. E. le cardinal recommande tout spécialement la *Semaine Religieuse* publiée par M. l'abbé D. Gosselin, curé du Cap-Santé.

Un ancien citoyen de l'Ile du Prince Edouard M. J. H. Fletcher, journaliste, vient d'être élu gouverneur de l'Etat de Dakota-Sud avec une majorité de 25,000.

L'association libérale de Brome a tenu samedi une convention à Knowlton dans le but de choisir un candidat dans la prochaine élection pour remplir la vacance causée par l'élevation de M. Lynch à la magistrature. Ce candidat est, dit-on, le capitaine Warne qui a déjà lutté deux fois contre M. Lynch, mais qui a été défait à chaque fois par 168 votes dans la première lutte et 297 votes dans la seconde.

La convention a nommé 3 délégués par chaque paroise pour choisir un candidat. Les prohibitionnistes menacent d'amener un candidat sur les rangs dans la personne de M. Jewel de Knowlton.

Les conservateurs tiendiont une convention la semaine prochaine. On mentionne le nom de M. Foster comme candidat conservateur.

LES FETES D'OTTAWA

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Ottawa, 10 Octobre.

On remarquait au nombre des prélats venus à Ottawa pour les splendides démonstrations des 9 et 10, Sa Grandeur Mgr Rogers, de Chatham, N. B.; les chanoines présents étaient les Révds. MM Larocque, de St-Hyacinthe ; Cloutier, des Trois-Rivières ; Rochette, de Ste Anne de la Pérade, et Jeannotte, de Ste Marie du Monnoir.

Ainsi que je vous le disais dans un compte rendu écrit au fil de la plume, les cérémonies premières de la solennité se terminèrent, pour la Basilique d'Ottawa, par le grand banquet donné à la maison mère des Sœurs Grises de la Croix.

De ce dernier endroit, les Révds visiteurs de la capitale, se rendirent au Collège d'Ottawa où eut lieu avec succès une grande réception de tous les dignitaires présents.

Après la basse-ville c'était au tour de la partie haute de le cité à se réjouir de la visite d'hôtes aussi distingués ; aussi partout régnait la joie et l'allégresse la plus vive ; on sentait qu'il allait se dérouler dans cette localité des événements qui seront à l'honneur de tous, et certes on ne se trompait pas puisque l'érection de l'Université d'Ottawa, due à S. S. Léon XIII restera comme un monument qui perpétuera le souvenir de cet illustre prélat, tout en rappelant aussi dans les siècles à venir la mémoire de notre digne et vénéré archevêque qui a tant fait pour cette Université en même temps que celle du regretté P. Tabaret.

***

Le soir, à 8 heures, la vaste salle du collège était littéralement remplie, à l'occasion d'une séance des plus intéressantes à laquelle assistaient son Eminence le cardinal Taschereau, de même que tous les évêques et les membres du clergé.

Rien de si beau que le spectacle offert par l'illumination générale de l'Université d'Ottawa, dont la façade, surtout, portait nombre d'inscriptions parfaitement adaptées à la circonstance.

La fanfare du collège, sous l'habile direction du Rév. P. Balland, fit entendre un joli morceau d'ouverture, après quoi, on fit lecture des adresses de bienvenue à Son Eminence le cardinal et aux dignes évêques présents.

Vint ensuite l'adresse à l'*Alumni*, lue en français, par M. Jos. Landry, et en anglais, par M. Fitzpatrick. M. Edward Beauset, avocat, de Montréal, répondit avec succès à l'adresse française et sut obtenir de nombreux applaudissements, surtout, lorsqu'il parla du regretté P. Tabaret, dont il conservera, de même que tous les anciens élèves du collège, un pieux souvenir.

Sa Grandeur Mgr. l'archevêque Duhamel suivit et adressa la parole dans les deux langues ; il fit allusion au portrait du Saint Père, qui ornait le fond de la scène, un don gracieux de Sa Sainteté à l'Université d'Ottawa en témoignage de son estime pour cette institution. L'orateur fit aussi lecture d'un cablegramme de S. S. Léon XIII souhaitant succès et prospérité à la nouvelle Université, et donnant sa bénédiction à tous ceux présents.

Le Rév. P. Augier, supérieur des Oblats et le Rév. James McGuckin, présentèrent ensuite les adresses d'inauguration, ce qui donna lieu à deux éloquents discours.

On conféra ensuite les dégrés universitaires avec toute la dignité qui convient à cette cérémonie et la " marche Romaine ", de Gounod exécutée par la fanfare du Collège termina cette soirée de gala scientifique, littéraire, et musical.

On remarquait sur l'estrade sa grandeur Mgr l'Archevêque d'Ottawa entouré des nouveaux membres de la faculté. Son Eminence le cardinal Taschereau occupait un fauteuil sur le premier plan et les distinguées prélats avaient été placés à ses côtés.

***

La journée de jeudi ne devait pas être la moindre de ces pieuses et solennelles démonstrations religieuses.

A 10 heures précises, la jolie chapelle du Collège était emcombrée littéralement de membres du clergé, d'invités et d'anciens et de nouveaux élèves. Son Eminence occupait un trône au chœur, ayant à ses côtés les camériers Mgr Marois et Mgr Tanguay. Leurs Grandeurs les évêques occupaient des places au bas chœur.

On chanta une grand'messe solennelle à laquelle officiait Sa Grandeur Mgr Lorrain, évêque de Pontiac, assisté de diacre et sous-diacre.

Le sermon fut donné en anglais par Sa Grandeur Mgr Wadham, évêque d'Ogdensburg, et en français ensuite par Mgr Taché, de St-Boniface.

LE DÉVOILEMENT

Vers les 2.30 heures une affluence considérable sationnait déjà en face du collège où devait avoir lieu le dévoilement de la statue du Rév. P. Tabaret. Des drapeaux flottaient partout, et sur toutes les figures se lisait la plus franche gaieté.

A trois heures les dignitaires ecclésiastiques firent leur entrée sur le terrain et prirent place sur les estrades préparées à cet effet. Sur l'une d'elles se trouvait le trône préparé pour Son Eminence le Cardinal Taschereau. On avait recouvert toutes les stalles de riches fourrures tandis que les balustrades avaient été chargées à profusion de feuilles d'érable disposées en banderolles, avec beaucoup de symétrie.

On remarquait parmi l'assistance, entre autres : MM. G. F. Baillargé, sous-ministre des Travaux Publics ; H. Robillard, député de la ville, les Docteurs Valade, St Jean et Prevost occupant un siège sur l'estrade réservée aux anciens élèves de l'Alumni, l'hon. John Costigan et une foule d'autres.

La cérémonie commença par une symphonie exécutée par le corps de musique du Collège, après quoi Sa Grandeur Mgr Duhamel prononça le discours d'occasion et présentait à l'auditoire M. le juge Olivier, un des anciens élèves, qui parla avec talent et sut faire ressortir les grandes qualités de celui en l'honneur duquel le monument qui venait d'être dévoilé par Son Eminence avait été élevé.

Les paroles du sympathique juge des comtés de Prescott et Russell furent à diverses reprises couvertes d'applaudissements. Des discours furent ensuite prononcés par M. J. J. Curran, député de Montréal-Centre et Taillon, de Sorel. Après quelques paroles appropriées par les Rvds PP. Augier et McGuckin, la cérémonie prit fin au milieu des acclamations de la multitude qui ne pouvait se lasser d'admirer le joli monument élevé à l'honneur de celui que tous ceux qui ont été en rapport avec le Collège d'Ottawa ont appris à aimer et à vénérer.

Sur le piédestal on lit l'inscription suivante en lettres d'or :

J. H. TABARET
Patri et Fundatori
Alumni
Universitatis Ottawensis
MDCCCLXXXIX

LE BANQUET

A six heures, la grande salle de théâtre du collège, s'ouvrait de nouveau pour donner place à plus de 200 convives. La salle avait été transformée, ce n'était plus la superbe salle réservée aux soirées du collège, mais bien un vaste réfectoire, où des *waiters* d'occasion se multipliaient pour satisfaire tous les hôtes. Un menu exellent et qui mettait l'eau à la bouche, avait été préparé ; c'est dire que tous y firent amplement honneur. Vos lecteurs peuvent en juger en le lisant ci-dessous :

Soupe aux huitres

POISSON

Saumon à la hollandaise

MORS D'ŒUVRES

Sardines — Canapes d'anchoix — Radis

ENTREES

Salmi de canard noir aux olives
Fricandeau aux petits pois

FROID

Galantine de volailles — Jambon de gelée
Langue de Bœuf
Poulets de printemps — Gigots d'agneau
Salade de homard — Salade de poulets

ROTIS

Agneau, sauce menthe
Dinde nouveau — Côte de Bœuf

GIBIER

Perdrix

LEGUMES

Haricots verts — Asperges — Pois au beurre
Flageolets

DESSERTS

Petits gâteaux assortis
Charlotte Russe — Gelée au Madere
Fruits — Fromage — Café

La liste des santés fut suivie à la lettre et tous s'en donnèrent à cœur joie ne voulant pas passer une aussi agréable soirée sans se réjouir de cœur et d'âme avec les anciens compagnons de l'*alma mater*

Entre autres discours en réponse à des toasts on a eu le plaisir d'entendre M. Sullivan, sénateur des Etats-Unis, l'hon. M. Costigan, l'hon. juge Olivier, qui proposa avec un rare talent le toast aux société sœurs. M. Achille Pinard, et M. R. Beauset, avocat de Hull, qui répondirent avec tact à la santé des dames, qui n'est pas la moindre — avouons-le — surtout lorsqu'elles se trouvent présentes en aussi grand nombre qu'en cette occasion, où les galeries qui leur avaient été réservées, étaient remplies.

En résumé, il nous reste à dire que la fête a été splendide et que le banquet qui en a été le couronnement a été couronné d'un succès qui est à l'honneur des organisateurs de ce gala religieux qui durant deux jours a tenu tout le personnel de l'Université d'Ottawa en pleine activité. Qu'ils reçoivent nos félicitations empressées.

LA NOTE DE DEUIL

Une si belle solennité devait avoir un des plus tristes dénouements. Un événement tragique qui n'apparaissait pas au programme de la fête, mais que la Providence dans ses décrets impénétrables réservait au public, est venu jeter la consternation tout à coup, au milieu de la joie générale.

Vers les 10½ hrs, après avoir proposé comme dit plus haut le toast " aux sociétés Sœurs," le juge Olivier, se sentant fatigué des émotions de la journée et surtout du discours prononcé en plein air par une très froide température lors du dévoilement de la statue, se retira en compagnie de M. Emmanuel Tassé. Le Rvd P. Fillâtre ayant gracieusement offert sa chambre et son lit au savant juge, ce fut à cet endroit qu'il fut conduit. Il était à peine depuis quelques minutes sur le lit qu'il commença a sentir les symptôme d'une fin prochaine, un médecin fut mandé en toute hâte et Sa Grandeur Mgr Lorrain de même que le Rev P. Gendreau s'empressèrent au chevet du malade qui ne tarda pas à rendre le dernier soupir, après avoir reçu toutes les saintes consolations de la religion.

La nouvelle de ce pénible événement, ne circula que petit à petit parmi les convives encore livrés à la plus franche gaieté, mais ce fut lors que la fête eut pris fin, que l'on se communiqua la trisse nouvelle et que la joie fit place dans tous les cœurs à un deuil général tant le défunt était estimé et chéri de tous.

.....

Au lieu des drapeaux aux couleurs variées se déployant sur le souffle de la brise, sur la vaste édifice du collège, on verra demain le drapeau de l'institution et celui de la Puissance flotter en berne en mémoire du lugubre évènement qui jette la consternation dans les rangs de toutes les classes de la nouvelle Université d'Ottawa.

La mort du juge Olivier, cause un deuil général, non-seulement dans le collège, mais encore dans la ville, où tous, anglais comme canadiens-français, avaient appris à le connaître *et à trouver en lui un ami dévoué.*

Pussent ces quelques lignes à la mémoire d'un homme dont tous regrettent la perte, être un calmant à la famille dans cette douloureuse épreuve et une attestation sincère de notre estime pour celui qui vient d'être enlevé d'au milieu de nous si prématurément.

La mort a des rigueurs à nulle autre parelle
On a beau lui prier ;
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles,
Et nous laisse crier:

ED. A.....

Entrevue royale

Belgrade, 12.—Les régents ont décidé que l'ex-reine Nathalie rencontrerait aujourd'hui son fils le roi Alexandre.

L'ex-roi Milan a télégraphié aujourd'hui aux régents leur conseillant d'accorder à l'ex-reine Nathalie la permission d'avoir une entrevue avec son fils. Sur ce le jeune roi, accompagné de son tuteur, s'est rendu à la résidence de sa mère et a passé deux heures avec elle.

LES CONSERVATEURS FRANCAIS SE RALLIENT A LA REPUBLIQUE

La ligue irlandaise prohibee

Une entrevue de la reine Nathalie et son fils

Une escarmouche entre turcs et cretois

Attitude des chefs conservateurs

Paris, 12.—Les chefs conservateurs ont décidé de ne pas reconnaître formellement la république, mais ils annoncent qu'ils veulent bien supporter les modérés dans l'établissement d'un gouvernement fort et durable, et qu'ils voteront avec eux dans toutes les mesures de réforme qui seront compatibles avec les principes monarchiques.

A une réunion du cabinet tenue, aujourd'hui, il a été déctdé de fermer l'exposition le 6 novembre.

Paris, 13.—L'ex-roi Milan de Servie et le président Carnot, ont échangé des visites aujourd'hui.

3,000 mineurs se sont mis en grève à Sens, dans le département de Pas de Calais.

La Ligue

Dublin, 12. — Le gouvernement a lancé une proclamation contre la ligue nationale dans Tipperary et trois paroisses avoisinantes, y compris la paroisse dans laquelle la succession Smith Barry est située. Une autre proclamation impose diverses restrictions dans l'importation des munitions en Irlande.

Boulangistes

Londres, 13.—A la demande du général Boulanger, MM. Deroulède et Naquet ont abandonné la visite qu'ils devaient faire à Jersey. Ceci indique que le général désire cesser l'agitation.

Escarmouche

Athènes, 13.—On rapporte que les Crétois ont repoussé des troupes turques qui s'avançaient sur Sphakia par le défilé des Kallicrates. On dit qu'un officier et trois soldats turcs ont été tués.

Le czar a Berlin

Berlin, 12.—L'empereur Guillaume est allé ce matin à 7 heures à l'ambassade russe, où il a rencontré le czar à 7.15 h. Leurs Majestés sont partis pour Hubermstock, où ils passeront la journée à faire la chasse.

Berlin, 13—Le tzar et son fils sont allés à Charlottenbourg hier et ont placé des couronnes de roses blanches sur la tombe de feu l'empereur Guillaume. A leur retour ils ont assisté à un service à la chapelle de l'ambassade. A midi le tzar, accompagné d'une suite nombreuse, s'est transporté aux quartiers du régiment Alexandre, les officiers lui ont donné un goûter. A 2.30 p. m., les deux souverains retournèrent à l'ambassade russe. Immédiatement après l'empereur Guillaume se rendit au château ; le czar l'y suivit à 3.15 p. m., et fit ses adieux à l'impératrice.

De là, il se rendit directement à la gare du chemin de fer, où il y avait une foule de notabilités entre autres les princes Albert et Léopold, des officiers et des diplomates. Le tzar donna la main à la plupart des personnes présentes. En se quittant, les deux monarques s'embrassèrent. Le train qui transportait le tzar est parti à 4.17 hrs pour Ludwigslust. L'empereur Guillaume portait aujourd'hui un uniforme russe et le tzar avait l'uniforme du régiment d'Alexandre.

Le tzar a été reçu à Ludgwigslust par le grand duc de Mecklemburg et sa famille.

Le *Journal de St Pétersbourg* exprime le plaisir que lui a causé la réception du tzar à Berlin, surtout de la part du prince de Bismark, et il espère que cette rencontre aura une influence durable et pacifique.

Le *Vossoche Zeitung* dit : " Tout indique que la visite du tzar à l'empereur est purement une affaire personnelle et essentiellement indépendante des affaires politiques.

Echos & Nouvelles

En voyage

M. David Ouellet, architecte, de cette ville, part, aujourd'hui, pour un voyage de quelques semaines aux Etats-Unis.

Il doit visiter toutes les principales manufactures de quelqu'intérêt pour son art. Pendant son absence, toute affaire pourra être transigée avec son associé M. G. Bussières.

—Quand votre sang est appauvri, ou corrompu, le remède est à votre portée, prenez la Salsepareille d'Ayer.

Le Père Saintourens

Le Revd Père Saintourens, dominicain, a quitté St Joseph vendredi après midi pour St Valier où il va organiser la confrérie du Siant Rosaire.

—Prenez les Pilules d'Ayer pour la constipation, et toutes les fois qu'un purgatif est nécessaire. Sûr et efficace.

La continuation du Chemin de fer Témiscouata

De passage à la Rivière du Loup, M. Armstrong de Londres, et l'agent dans cette ville du chemin de fer Témiscouata, a déclaré qu'il était prêt à fournir l'argent nécessaire pour la prolongation du Témiscouata jusqu'à Moncton, à condition que le gouvernement garantis l'intérêt des lébentures.

Nouveaux règlements

Les autorités de l'Intercolonial sont à préparer de nouveaux règlements pour les employés. Ces règlements sont plus considérables que ceux actuellement en usage et plus sévères.

La surintendance du Témiscouata

La position de surintendant du chemin de fer Témiscouata a été offerte à M. Thos. Crockett, chef d'équipe à la Rivière du Loup.

L'affaire aurait été réglée avant aujourd'hui, mais Mons. Crockett exige que l'engagement comprenant tous les devoirs de sa charge soit notarié.

Curateur

A une assemblée des créanciers de M. Duhaime, de Montmagny, M le notaire Hébert de Montmagny a été nommé curateur.

A Montmagny M. Duhaime possédait une magnifique propriété évaluée à $10,000 sur laquelle le séminaire de Québec posséde une hypothèque de $7,000.

Notes maritimes

—MM. George Tanguay et Provost ont reçu vendredi le télégramme suivant en rapport, avec le sauvetage du ' Montréal. '

" La goëlette ' Regina ' monte chargée de porcs, cuir, et fromage ; tous bien.—la goélette ' Diver ' monte aussi avec un chargement."

Arrivages au Havre du Palais

14 octobre 1889

Goëlettes :

Kan-Oscar, Priame Lavoie, Trois-Rivières, 40 cordes de bois.

Hermina, Eugène Tremblay, Trois-Rivières, 15 cordes de bois.

St-Ignace, Ignace Lajoie, Ance au foin, 40 cordes de bois.

Victoria, Edouard Bouchard, Québec, 40 cordes de bois.

Barnachette, Hector Boily, Baie St-Paul, 25 cordes de bois.

Lauréat, Albany Pilote, Anse au foin, 40 cordes de bois.

St-Roch, Asari Arcand, Portneuf, en haut, 4,000 d'écorce.

St-Joseph, Gaspard Dorion, Château, 45 cordes de Bois.

Bateaux :

Louis Trareau, St-Antoine, 40 cordes de bois.

Alfred Renaud, Baie St-Paul, 25 cordes de bois.

Théophile Bouchard, Baie St-Paul, 36 cordes de bois.

Joseph Tremblay, Trois-Rivières, 40 cordes de bois.

Convulsions

Toute convulsion est arrêtée gratuitement par le Grand Restaurateur des nerfs du Docteur Kline. Aucune convulsion après le premier jour d'usage. Cures merveilleuses. Le traitement et une bouteille de $2.00 pour essais, seront envoyés gratuitement aux personnes souffrant de convulsion. Adressez au Dr Kline, 931, rue Arch, Phila. Pa.

Décès d'un ancien curé de la Baie Ste Marie. N. E.

Le *Chicago Times* annonce la mort du Rév. Joseph P. Roles, recteur de l'église Sainte Marie à Chicago, arrivé soudainement le 25 septembre dernier. L'abbé Roles naquit à Halifax le 25 mai 1830, et fit une partie de son cours d'étude au collège Ste Marie de Halifax. A l'âge de 17 ans il se rendit en France pour faire son cours de philosophie au grand séminaire d'Arras, où il demeura cinq ans à étudier la théologie, les sciences, la philosophie, le latin, le grec et le français. Il termina son cours en 1852, et revint à Halifax où il fut ordonné prêtre. Pendant deux ans il fut directeur du collège Sainte Marie, et ensuite il alla prendre la cure de la Pointe de l'Eglise, à la Baie Ste Marie où il demeura cinq ans. Il laissa ce diocèse en 1860 et ce rendit à Chicago et y desser vit différentes paroisses. Durant son séjour à la Baie Sainte Marie il se livra à l'étude de l'histoire des Acadiens et quelques années plus tard il publia un très intéressant travail sur la déportation des victimes de Lawrence et de ses satellites.

Le Renovateur des Cheveux
DE HALL.
VÉGÉTAL SICILIEN.
(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments réquis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. LE RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause : "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparait pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

DES soumissions cachetées adressées au soussign et portant pour suscription, "Soumission poué travaux à la Pointe China," seront reçues jusqu'à VENDRÉDI, 18 octobre courant, inclusivement, pour réparations, etc., au quai de la Pointe China, comté de Queen, Ile du Prince-Edouard, suivant le plan et spécification visibles sur application chez M. McDonald, maître de poste, à Vernon River Bridge, et au Département des Travaux Publics, Ottawa.

On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les formules imprimées que l'on fournira et signées de la main des soumissionnaires.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics, égal à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat après notification, ou s il ne le remplit pas intégralement ; il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, 19 septembre 1889
Québec, 5 octobre 1889—6f 1054

LE et après LUNDI, le 14 OCTOBRE 1889, les trains partiront de la station du Pacifique, Québec, et arriveront comme suit, excepté les dimanches :

DÉPART DE QUÉBEC

7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St-Jean, tous les jours arrivant à la jonction Chambord à 5.45 P. M., et à Roberval à 6.30 P. M.

3.45 P. M.—Train mixte pour la Rivière-à-Pierre tous les jours y arrivant à 8.00 P. M., (et à St-Raymond à 6.30 P. M.)

ARRIVÉE A QUÉBEC

7·00 P. M.—Express direct part de Roberval à 8.00 A. M. tous les jours, (et de la Jonction Chambord à 8.40 A. M.,) pour Québec, y arrivant à 7.00 P. M.

9.00 A. M.—Train mixte part de la Rivière-à-Pierre tous les jours, à 4.55 A. M., et de Saint-Raymond à 6.25 A. M. arrivant à Québec à 9.00 A. M.

Le fret pour tous les points des districts du Lac St-Jean et Saguenay, à l'Est de la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'Ouest enregistré pour Roberval.

20 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures p m.

Billets de retour de première classe, aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émis les samedis bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Billets en vente par R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis.

Pour informations au sujet des prix pour les passagers et des taux pour le fret s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret, Québec.

J. G. SCOTT
Sect. & Gérant.

Québec, 12 octobre 1889.

MAISON
— A —
VENDRE ou A LOUER

CETTE VASTE ET MAGNIFIQUE MAISON SITUÉE AU

No. 9 RUE BUADE

Maintenant occupée par l'établissement du

"COURRIER DU CANADA"

CETTE MAISON qui à QUATRE ETAGES sur le devant et CINQ en arrière, et un SOUS-SOL, a été construite expressément pour y mettre l'établissement du COURRIER DU CANADA et est d'une solidité qui a permis de mettre au 2me étage toutes les machineries.

C'est aussi un poste de commerce très avantageux, l'établissement actuel l'occupe depuis 1849.

Situation centrale, près du Bureau de Poste et du Palais de Justice.

Pour les conditions
S'adresser au propriétaire

J. D. BROUSSEAU,
62, rue St-Louis.

ou à

LABRECQUE & BÉLANGER,
Notaires,
18, rue Buade.

Québec, 7 octobre 1889—

BEHAN BROS.

VETEMENTS DE DESSOUS

POUR

L'AUTOMNE.

Bas et demi bas, un choix immense,
Patrons de robes braidés,
Brodés avec bordure, etc, etc.

Un des plus beaux choix d'étoffes à robes, dans toutes les plus jolies nuances.

Nouveaux tweeds et serges,
Draps de castor, Milton,
Draps de Pilots,
Draps moutonnés, etc.

Habillements faits à ordre.

BEHAN BROS.

BAZAR

EN FAVEUR DE

l'Asile du Bon Pasteur de Québec

Sous le haut patronage de Son Eminence le Cardinal E.-A. Taschereau

LES Dames charitables de Québec sont à l'œuvre pour venir en aide à une Institution qui, en offrant un asile au repentir, tend la main à la plus grande des infortunes. Aussi espère-t-on que toute la population catholique de cette ville secondera leur noble et généreux dévouement.

Le Bazar s'ouvrira le 9 décembre prochain. Les personnes qui seraient disposées à faire quelques dons en faveur de la bonne œuvre sont priées de vouloir bien les faire parvenir à quelqu'une des Dames dont les noms suivent :

1re Table.—Mmes Louis Bilodeau, Israël Tarte, Alphonse Charlebois, George Leclerc, Cyrille Duquet, Louis J. Demers.

2ème Table.—Mmes Prudent Garneau, Joseph Tourangeau, snr, Ferdinand Gauvreau, Edouard Garneau et Gustave Grenier.

3ème Table.—Mmes George Costolow, François Xavier Robitaille, François Delisle, Olivier Gagnon, snr, Olivier Gagnon, jnr.

4ème Table.—Mmes Louis Falardeau, Antoine Lapointe, Jean Plamondon et Joseph Lemieux.

Mmes Napoléon Casault, Alexandre Chauveau, Jules Tessier, Jean-Baptiste Pruneau, Alphonse D'Eschambault, François Berlinguet et Charles Burroughs présideront à la table de rafraîchissements.

Québec, 11 octobre 1889— 1062

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE FRANCE, D'ALLEMAGNE ET DES ETATS-UNIS.

Aussi : Instruments de fabriques canadiennes,

TELS QUE LES CÉLÈBRES PIANOS :

HEINTZMAN & CIE,
WM. BELL & CIE,
MASON & RISCH,
DOMINION & CIE, Etc

ORGUES ET HARMONIUMS :

WILLIAM BELL & CIE,
DOMINION & CIE,
THOMAS & CIE,
SCHIEDMAYER, Etc., Et

Les dernières publications musicales reçues chaque semaine.

MACHINES A COUDRE :

New Williams, et Davis, à entraînement vertical.

AUSSI :

COFFRES DE SURETE (Safes)
VITRINES (Show Cases)

19, *Rue St. Joseph, St. Roch, Québec.*

TÉLEPHONE : Boîte 278

Québec, 16 janvier 1889—1 an 921

CINQ
GRANDES CONSIGNATIONS
— DE —
Marchandises d'étappe
— ET DE —
FANTAISIE
POUR le COMMERCE D'AUTOMNE

Comprenant le Stock le plus complet dans chaque département :

TAPIS DE BRUXEL, TAPISSERIE ET AUTRE

☞ Une grande varieté de costumes pour Dames. Etoffes pour Robes les plus nouvelles et les meilleures valeurs depuis 9c., 15c., 16., 18c., 22c., 25c., 27c., etc., etc., etc. Draps Dame 42 pcs., large, uni, 30c., ou 28c½c net.

Soies, Velours, Pluches, etc., etc.

GLOVER, FRY & CIE.

BONETTERIE

Chapeaux en feutre pour Dames, dernières modes de Paris.
Chapeaux pour Dames depuis $1.05.

Plumes, Plumats, Oiseaux, etc.

GLOVER, FRY & CIE.

Departement des Messieurs

Nouvelles étoffes écossaises et autres pour habillement.
Pardessus, Pantalons, etc., etc.
Chemises Blanches et de Couleur.
Chemises en Flanelle et de Fantaisie.
Camisoles et Caleçons en laine d'Ecosse.
Cravates, Bretelles, Bas, Gants, etc.,

Habillement faits sur commande.

GLOVER, FRY & CIE

Québec, 26 septembre 1889

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressée au soussigné et portant l'endos "Soumissions pour lestravaux de Wiarton," seront reçues à ce bureau jusqu'à MARDI, le 22ième jour d'OCTOBRE prochain pour la construction d'un brise-lame à Wiarton, Comté de Bruce, Ontario, d'après des plans et spécifications pouvant être vus en s'adressant à David Dinsmore, Maître de Poste, Wiarton, et au département des Travaux Publics, à Ottawa.

Les soumissions ne seront pas considérées à moins d'être faites en la forme voulue et de porter la signature courante des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, égal à CINQ POUR CENT DU MONTANT DE LA SOUMISSION doit accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'intéressé refuse le contrat ou faillit dans l'accomplissement des travaux contractés, et sera remis dans le cas de non-acceptation de la soumission.

Le Département ne s'engage pas à accepter la plus basse, ou aucune des soumissions.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Ottawa, 27 Septembre 1889.
Québec, 8 octobre 1889.—6 fs 1058

Dernière Edition

COMTÉ DE RICHELIEU

(Dépêche spéciale au COURRIER DU CANADA)

Sorel, 14 oct.—Il y a eu hier discussion dans chaque paroisse du comté de Richelieu.

A St-Ours M. Cornellier a fait la discussion pour Massue, notre candidat, contre M. Poirier ; à Sainte-Victoire M. Daoust, M. P. contre MM. Proulx et Gouin ; à St-Joseph M. Bergeron M. P. contre M. Cardin M. P. P. ; à St-Roch MM. Biron et Sauche contre M. Rocheleau M. P. P. ; à Ste-Anne le sénateur Guévremont et M. Pierre Leclerc contre M. Deladurantaye de l'*Etendard* ; à St-Louis M. Têtu de la *Presse* contre M. Larose ; à St-Robert M. Tarte contre M. Tellier ; à St-Aimé MM. Gigault, M. P. et Vanasse du *Sorelois*, contre MM. Sauvalle et Lacroix ; à St-Marcel, M. H. Chassé contre M. Rodolphe Lemieux et M. Beauchemin, le candidat libéral.

La journée a été excellente pour le parti conservateur.

M. L. d'Hauterives, citoyen français de passage à Québec, nous a demandé, comme question de courtoisie, la publication d'un écrit qui paraît sur notre première page.

Cet écrit, en bien des points, est aux antipodes de nos opinions et de nos principes, nos lecteurs s'en apercevront facilement. Mais nous n'avons pas cru devoir refuser à un Français la faculté de répondre à des paroles qu'il juge injurieuses et injustes pour son pays.

Voici la lettre que nous a écrite M. d'Hauterives :

Monsieur le rédacteur en chef
du journal *le Courrier du Canada.*

Prenant toute entière la responsabilité de l'article suivant, je viens solliciter de votre courtoisie, l'hospitalité de vos colonnes pour le susdit.

En vous priant d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

L. D'HAUTERIVES.

11 Octobre 1889.

Correction

Le grand jury a trouvé *true bill* non pas contre MM. Roy et Pelletier, comme nous le disions dans notre numero de samedi, mais contre la commission des chemins à barrière.

Retourné en prison

Le jeune Bouchard dont on a annoncé l'évasion de la prison de Chicoutimi il y a une quinzaine de jours, est revenu de lui-même se constituer prisonnier. Le gouvernement avait donné ordre de faire toutes démarches possibles pour s'en emparer. Son compagnon doit être arrêté maintenant, vu que l'on a appris le lieu de sa retraite.

Assises Criminelles

Audience de samedi matin.

La cour s'ouvre sous la présidence de Son Honneur le juge Bossé.

On appelle le procès de Edouard Gagné, accusé de vol avec effraction, chez M. J. P. Gagnon, bijoutier, St-Roch.

Le substitut du procureur général, M. G. Amyot, M. Fitzpatrick, expliquent la cause aux jurés.

M. F. X. Lemieux occupe pour les accusés.

Le premier témoin entendu, est M. J. E. Gannon. Son témoignage est entièrement le même que celui qu'il a donné, hier matin, contre le nommé Johnny Marcotte, accusé de la même faute et qui a été trouvé coupable.

Thomas Walsh, détective, est assermenté et dépose ce qui suit : Il connait les prisonniers et se souvient les avoir vus, le 26 juin dernier : Il a été informé par le détective Fleury, qu'un vol avait été commis chez M. Gagnon.

Ils se sont mis à la recherche des coupables, et ils ont appris du chef de police de Lévis, M. Denis, que les accusés étaient allés à Lévis pour disposer des effets disparus.

M. Fleury a arrêté le nommé Doyer chez lui, d'après des informations obtenues de Boutet, le charretier qui avait mené les accusés de Lévis à la rue St-Ours.

Le témoin a ensuite arrêté Gagné, sur la personne duquel il a trouvé une montre, qu'on lui exhibe et qu'il reconnait. Les deux accusés ont été conduits à la station de police No 3, et là, le nommé Doyer, demandu au témoin de lui parler privement. Dans son entretien l'accusé Doyer lui dit que les objets qu'il avait en sa possession, lui avaient été vendus par le nommé Johnny Marcotte, qui a été trouvé coupable, hier matin.

Les objets que j'ai enlevés aux accusés ont été remis à M. Patten, et sont dans le même état qu'alors.

Audience de samedi après-midi.

La cour s'ouvre à 2 heures sous la présidence de son honneur le juge Bossé.

On appelle le procès de Woodham, de Thos. Nestor et de James Malone. Leur procès est fixé à mercredi.

On appelle ensuite Pierre Hamel accusé d'avoir mis le feu à une maison d'école de St-Raymond, et son procès est fixé à jeudi.

On continue alors l'auditoire des témoins de la défense dans le procès des nommés Doyer et Gagné.

Madame Gagné, mère de l'accusé Gagné, demeure à Sherbrooke ainsi que son fils. Elle dit que son fils est venu à Québec dans le temps de la Saint Jean Baptiste. Elle dit que son fils s'est toujours bien conduit jusqu'à présent.

Gaudiose Lessard, charretier, connaît l'accusé Gagné depuis 13 ou 14 ans, et il dit qu'il ne l'a jamais connu comme un voyou ni comme un homme de bon caractère.

Jean Marcotte, qui a subi hier son procès est examiné. J'ai vu le lendemain de la St-Jean-Baptiste, les accusés chez M. Bédard. Je suis parti de chez M. Bédard vers minuit. Je suis alors monté un instant chez Doyer. Je suis ensuite allé faire un tour. Je suis revenu vers 3 heures ou 3.30 heures chez Doyer, où je me suis endormi sur une chaise. Je me suis réveillé vers 6 heures ou 6.30 heures. Gagné était encore couché et Doyer était debout. Le témoin dit alors qu'il a offert des effets en vente aux accusés. Ils ont accepté et m'ont payé les effets vendus. Je suis parti vers huit heures de chez Doyer, avec les accusés. Nous sommes allés à Lévis, sans que je leur aie dit où j'avais l'intention d'aller ni ce que je voulais faire.

Je suis entré chez M. Vaillière, laissant croire aux accusés que j'allais faire poser une vitre à ma montre. Et après être sorti, je n'ai pas dit aux accusés ce que j'avais fait.

C'est moi-même qui ai engagé le charretier qui nous a menés de Lévis à la rue St-Ours. C'est moi qui l'ai payé de mon argent. Je donnai en soin à Gagné une montre parce que j'étais en boisson.

Le témoin continue son témoignage.

Une Merveilleuse Histoire

RACONTÉE EN DEUX LETTRES.

DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882.

"*Messieurs.* Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des **Scrofules**, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins ; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencèrent à se montrer, et peu à peu se multiplièrent à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, messieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médecine. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'une meilleure santé. Je pourrai facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance.

A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la

Salsepareille d'Ayer.

Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une **terrible humeur et de plaies scrofuleuses.** Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps la peau se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et je l'ai continué depuis lors. Un changement immédiat commença à s'opérer ; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante treize ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable ; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882.

A vous sincèrement,
HIRAM PHILLIPS."

La SALSEPAREILLE D'AYER guérit les **Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses.** Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes; prix $1, six pour $5.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC. } COUR DE CIRCUIT

POUR LE DISTRICT DE QUEBEC. SIEGANT A QUEBEC.

No 2681.

Le Dixième jour d'Octobre mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf.

EN VACANCE.

EUGÈNE RAYMOND, de Ste-Anne de Beaupré, Marchand,
Demandeur.

vs

PIERRE SAVARD anciennement du même lieu, maintenant de lieux inconnus, journalier,
Défendeur.

ET

ONÉMISE GIGUERE, de Ste-Anne de Beaupré, boucher,
Tiers-Saisi.

IL est ordonné au défendeur Pierre Savard en cette cause, de comparaître sous deux mois.

Québec, 10 octobre 1889.

TIB. DESSAINT,
Dép. G. C. C.

Québec, 12 octobre 1889—2f 1063

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC, District de Québec. } COUR SUPÉRIEURE

MARIE TURCOTTE, de la cité de Québec, épouse commune en biens de THOMAS BILODEAU, du même lieu, ancien Marchand de chaussures, et duement autorisée à ester en justice pour les fins des présentes.
Demanderesse.

vs

THOMAS BILODEAU, de la cité de Québec, ancien marchand de chaussures.
Défendeur.

UNE ACTION en SEPARATION de BIENS a été instituée en cette cause le TREIZE DE JUIN dernier.

Québec, 23 septembre 1889.

ROBITAILLE, DE ST-GEORGES & ROY
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 10 octobre 1889—1m 1059

CONVULSIONS Arrêtées Gratis

Succès merveilleux

LES ALIÉNÉS GUÉRIS Par le GRAND RESTAURATEUR DES NERFS du célèbre DR KLINE, pour les MALADIES DU CERVEAU ET DES NERFS. *Le seul remède sûr pour les affections nerveuses, les convulsions, l'épilepsie, etc.* INFAILLIBLE s'il est pris suivant les directions. *Aucune convulsion après le premier jour d'emploi.* Le traitement et une bouteille de $2.00 sont envoyés gratuitement aux malades, pourvu qu'ils paient le prix de l'express lors de la réception. Envoyez les noms, le bureau de poste et l'adresse de l'express au DR KLINE, 931 RUE ARCH, PHILADELPHIE, PA. Voir les Droguites. DÉFIEZ-VOUS DES CONTREFAÇONS.

Québec, 4 octobre 1889—1an2fps. 1053

Toux, Rhumes, Croup.

Le Baume d'Allen pour les Poumons a été présenté au public après que sa valeur pour la guérison certaine de ces maladies eut été pleinement vérifiée. Il stimule l'expectoration et force les poumons à se débarrasser du phlegme ou mucus ; il change les sécrétions et purifie le sang ; guérit les parties irritées ; donne de la force aux organes digestifs ; fait fonctionner le foie d'une manière normale et donne de la vigueur à tout le système. Son action est si prompte et si efficace **qu'on garantit qu'il arretera en quelques heures la toux la plus opiniatre,** pourvu qu'elle ne dure pas depuis trop longtemps. Il ne contient pas d'opium, sous aucune forme, et on garantit qu'il est parfaitement inoffensif, même pour l'enfant le plus délicat. Il n'y a pas lieu d'avoir tant de mortalités par la Consomption, quand le Baume d'Allen pour les Poumons peut la prévenir, si on a seulement soin de l'employer à temps. Pour la Consomption et toutes les maladies qui y conduisent, telles que Toux, Rhumes négligés, Bronchites, Asthme, et toutes les maladies des poumons, le BAUME D'ALLEN POUR LES POUMONS est le Grand Remède Moderne. Pour le Croup et la Coqueluche c'est presque un spécifique. C'est un vieux remède éprouvé et qui se vend partout à 50c. et $1.00 la bouteille. On en a préparé des bouteilles de 25 cents pour répondre à la demande continuelle d'un bon REMÈDE POUR LA TOUX à un bas prix. Si vous n'avez pas encore fait usage du Baume, essayez une bouteille de 25c.

Allen's Lung Balsam.

Pour

Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée, Dyssenterie, Choléra-Morbus et toutes maladies des intestins,

AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE

PAIN-KILLER

ET

49 années d'experience prouvent que le PAIN-KILLER de PERRY DAVIS est le meilleur Remède de Famille pour

Brûlures, Meurtrissures, Entorses, Rhumatisme, Névralgie, et Mal de dents.

Vendu Partout a 25c. et 50c. la Bouteille.

☞ *Prenez garde aux contrefaçons et aux viles Imitations.* ☜

Québec, 24 juillet 1889—1an 1018

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC.

Ancienne maison Methot fondée en 1808.

Fabricants de clous et de Moulanges et Marchands de Fer

FOURNISSEURS ORDINAIRES DES FABRIQUES

ET DES

Institutions religieuses et d'education

Successeurs de *BEAUDET & CHINIC*

COMMERCE DE GROS ET DE DETAIL

PROPRIETAIRES DES MAISONS SUIVANTES :

CLOUTERIE VENTADOUR — *Beauport*
FABRIQUE DE MOULANGES — *rue de la Chapelle, St-Roc*
ENTREPOT DE GROSSE QUINCAILLERIE ET DE CHARRONNAGE — *rue des Sœurs, Basse-Ville*
BUREAUX ET MAISON DE VENTE — *pied de la cote de la Montagne*

Stock universel et complet,
Marchandises de qualite superieure.
PRIX SANS PRECEDENTS A QUEBEC!
☞ Téléphone : 48.

Québec, 30 avril 1889—1an. 980

A Vendre

A SAINT-PIERRE de la RIVIERE-DU-SUD, un magasin avec cave et autres dépendances parfaitement appropriées et conservées, communiquant avec une excellente maison très avantageusement située pour un marchand, ancienne résidence de feu Dame veuve Charles Bacon.

Pour plus amples informations s'adresser à M. le CURÉ de SAINT-PIERRE de MONTMAGNY ou aux SŒURS du BON-PASTEUR de Québec.

Québec, 11 octobre 1889— 1061

SOCIÉTÉ
—DE—
CONSTRUCTION PERMANENTE
De Quebec.

LE et APRES le 2 NOVEMBRE PROCHAIN, la Société paiera à ses actionnaires un dividende semi-annuel de TROIS PAR CENT sur le fonds capital.

Par ordre,

G. GOURDEAU,
Secrétaire.

Québec, 8 octobre 1889— 1057

UNE HISTOIRE COMPLETE
DE L'INONDATION DE
JOHNSTOWN
—ET DE LA—
VALLÉE CONEMAUGH

Embrassant aussi une histoire des inondations de Williamsport, Lock Haven, Sunbury, et de tous les districts inondés dans l'Etat de Pennsylvanie, aussi à Washington, D. C., New-York, Maryland, Virginie et l'Ouest de la Virginie, qui ont causé la mort à plus de 11,000 personnes et ont détruit pour plus de $40,000,000 de propriétés.

Par GEO. T. FERRIS, A. M.

Octavo, 522 pages, illustré de 48 gravures. Prix : $1.50. Première édition publiée le 10 août. *Nous aurons des droits sur tous les livres.*

ON DEMANDE DES AGENTS. Envoyez 50 centins pour frais complets de transmission.

H. S. GOODSPEED et Cie.,
New-York.

Qu , 23 août 1889—1m

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

Chemin de Fer du Pacifique Canadien

Départ de Québec

Train Express à 1.30 p. m.

Train Express à 10.03 p. m.

Le train du dimanche part de Québec pour Montréal à 1.30 heures p. m.

Grand-Tronc

Train Mixte

2.00 P. M.—Train mixte laissera la Pointe Lévis pour Richmond et tous les points de l'Est et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.00 P. M.

Train du soir

8.00 P. M.—Express pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland, Montréal et tous les points de l'Ouest et l'Est, et du Sud-Ouest et du Nord-Est.

Chemin de Fer Intercolonial

LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS

Pour la Riv. du Loup et Dalhousie (Express local)	9.30
Pour Halifax et St-Jean (Express direct) (2.30 p m)	14.30
Pour la Riv.-du-Loup (5.45 p m)	9.30

LES TRAINS ARRIVERONT A LÉVIS

De la Rivière-du-Loup	20.05
De Halifax et St-Jean (Express direct)	13.10
De Dalhousie et de la Rivière-du-Loup (Express local)	20 05

Ces trains circulent sur l'heure du *Eastern Standard Time.*

Québec-Central

Express—quitte Lévis à 2.45 p. m., arrive à Sherbrooke à 8.40 p. m. et à New-York, 11.40 a. m.

Mixte—quitte Lévis 3.00 p. m., arrive à St-François à 6.45 p. m.

Lignes de Steamers

Ligne Allan

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les jeudis, durant la navigation, avec les passagers, arrêtant à Rimouski pour le service de la malle.

Prix du passage de Québec :

Cabine $60, et $80 ; Cabine secondaire : $30 ; Entrepont : $20.

Compagnie des Ports du Golfe

Le *Miramichi* partira de Québec mardi, le 15 octobre, à 2 h. p. m., pour Pictou, arrêtant à la Pointe aux Pères, Summerside et Charlottetown.

Vente des billets de passage chez Leve et Alden, vis-à.vis l'hôtel St-Louis.

Bateaux à Vapeurs

Québec et Lévis

Les bateaux font le trajet entre Québec et Lévis ous les 10 minutes. Prix 6 cents aller et retour.

TRAVERSE DE QUEBEC A LÉVIS.
Intercolonial

QUÉBEC	LÉVIS
A. M.	A. M.
7.00 Malle pour la Rivière du Loup.	6.00 Train mixte de la Riv du Loup.
P. M.	P. M.
2.00 Malle pour Halifax.	1.15 Malle de la Riv. du Loup.
5.15 Accomodation pour la Rivière du Loup.	8.15 Malle de Halifax.

Pour le Québec Central

P. M.	A. M
2.15 Express pour Sherbrooke	6.45 Express de nuit
	10.45 Train mixte de Saint-Joseph.
2.30 Train Mixte pour St-Joseph	P. M.
8.30 Express de nui pour Sherbrooke.	1.45 Express de Sherbrooke

Traverse du Grand Tronc

LAISSERA

QUEBEC	*STATION DE LEVIS*
	A. M.
	6 30 Malle de l'Ouest
P. M.	P. M.
1.30 Train Eclair pour l'Ouest.	2.00 Express de l'Ouest
P. M.	7.45 Mixte de Richmond.
8.00 Malle pour l'Ouest.	

De Québec a St-Romuald
Le vapeur " Lévis "

A commencer le 8 mai (le temps et les circonstance s le permettant), fera le trajet comme suit :

De St-Romuald	De Québec
5 15 A M	6 00 A M
8 00 A M	9 00 A M
10 00 A M	11 30 A M
1 00 P M	2 00 P M
3 00 P M	4 00 P M
5 00 P M	6 15 P M
LES DIMANCHES	
2 00 P M	1 30 P M
5 00 P M	3 00 P M
	6 00 P M

Arrêtant au quai de Bowen à Sillery aller et retour.

Tous les samedis, il y a un voyage de Saint-Romuald et de Sillery à Québec à 5 00 hrs A M et à 7 00 hrs P M.

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 hrs du matin de St-Romuald, et dans l'après-midi, les ures seront les mêmes que le dimanche.

Québec et Montréal

Le vapeur *Montréal*, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis mercredis et vendredis à 5 heures P M.

Le vapeur *Québec*, capt Nelson, laisse Québec pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P M.

Ste-Croix

Le *Ste-Croix*, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arretant à la pointe à Aubain, Pointe aux Trembles St-Antoine. Heure réglée par la marée.

Saguenay

Le vapeur *Union*, capitaine Lecours, partira du quai Saint-André à 7 h. 30 a. m., tous les mardis et vendredis arrêtant à là Baie Saint-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, Baie des Ha ! Ha ! et Chicoutimi.

Isle d'Orléans et Québec

De l'Isle :	De Québec :
5 15 A M	6 15 A M
8 00 "	9 15 "
10 00 "	11 30 "
1 30 P M	2 30 P M
3 30 "	4 45 "
5 30 "	6 15 "
LES DIMANCHES	
1 45 P M MIDI	1 00 P M
3 15 "	2 30 "
5 00 "	4 00 "
7 00 "	6 00 "

Les jours de fête, un voyage se fera à 8 heures du matin à l'Isle, et dans l'après-midi les heures seront les mêmes que le dimanche.

Arrêtant au quai du bassin de radoub, à Saint-Joseph, aller et retour.

Les prix de passage sont les mêmes que durant l'été pour les passagers, le fret et les animaux.

Ste-Anne de Beaupre

Un vapeur laissera Québec tous les jours à 6½ heures A. M., excepté les mardis et samedis où les voyages se eront suivant la marée.

Le retour de Ste-Anne aura lieu dans l'après-midi.

Toutes sociétés religieuses et civiles qui voudront organiser des pèlerinages pourront engager ce vapeur à des conditions très faciles en s'adressant au capt. du vapeur.

Grondines

L'*Etoile*, capt Paquet, part des Grondines tous le lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtnt au Cap Santé, Platon, Deschambault, Lotbinière, Grondines et St-Jean Deschaillons. Heure réglée par la marée.

La Banque Nationale

SAMEDI, le DEUX NOVEMBRE, et APRES, cette Banque paiera à ses actionnaires un dividende de TROIS PAR CENT sur son capital pour le semestre finissant le 31 OCTOBRE PROCHAIN.

Le livre de transport d'actions sera clos depuis le 16 au 31 OCTOBRE prochain inclusivement.

Par ordre du bureau,

P. LAFRANCE,
Caissier.

Québec, 25 septembre 1889—6s 1047

EAU ST-LEON

Certificat de l'efficacité de cette eau merveilleuse

La lettre qui suit parle d'elle-même :

CHERS MESSIEURS,—Durant trois ans, j'ai eu à lutter contre cette maladie mortelle, la Dyspepsie, tellement que j'étais privé de presque toute nourriture mais surtout de viande. Ayant entendu parler des diverses guérisons opérées par l'EAU ST-LEON, je commençai à prendre régulièrement deux ou trois verres par jour après les repas, et maintenant je mange tout ce qui me plaît et jouis d'une santé parfaite. Ce résultat, je l'attribue à L'EAU ST-LEON, la plus merveilleuse des eaux minérales. Je conseille à tous ceux qui souffrent de quelqu'indisposition de faire usage de L'EAU ST-LEON et je suis sûr qu'ils seront guéris.

LOUIS LAROSE,
Maître-maçon,
32, rue Artillerie, Québec.

Cette eau est en vente en gros et en détail par MM. GINGRAS LANGLOIS & Cie,
En face du PalaisCardinalice, Québec.

Québec, 2 juillet 1888.

Les Pianos Williams

CETTE maison est établie depuis 50 ANS, elle fabrique plus de pianos, et elle en a plus en usage que toutes les autres compagnies canadiennes réunies. Des centaines sont en usage depuis vingt ans et sont encore bons. Ces pianos ont obtenu le patronage des classes les plus élevées ainsi que celui des FAMILLES ROYALES ; ils sont reconnus comme étant les meilleurs pianos à la portée de toutes les bourses en Amérique ; ils sont aussi en usage dans les principaux couvents et dans les grandes maisons d'éducation de la Puissance.

Plus de **7,000** sont en usages dans les ville de Montréal et Québec.

SEUL AGENCE autorisée à Québec.

BERNARD & ALLAIRE,
Editeurs de musique
77 et 79, Rue St. Jean H.V,

Québec, 30 janvier 1889.

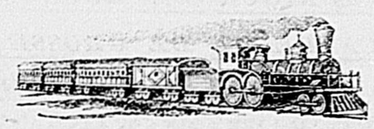

CHEMIN DE FER

INTERCOLONIAL

1889—Arrangements d'Eté—1889

LE ET APRÈS LUNDI, LE 10 JUIN 1889, les trains sur ce chemin de fer circuleront quotidiennement (le dimanche excepté) comme suit :

LES TRAINS QUITTERONT LÉVIS

Pour la Rivière-du-Loup et Dalhousie (Express local)	9.30
Pour Halifax et Saint-Jean (Express direct) (2.35 P. M.)	14.30
Pour la Rivière-du-Loup (5.45 P. M.)	9.30

LES TRAINS ARRIVERONT A LÉVIS

De la Rivière-du-Loup	20.05
De Halifax et St-Jean (Express direct)	13.10
De Dalhousie et de la Rivière-du-Loup (Express local)	20 05

Le char dortoir attaché au train Express quittant la Pointe-Lévis à 7.30 se rend jusqu'à Dalhousie, et celui attaché au train Express qui part de Lévis à 14.30 hrs, se rend jusqu'à Halifax.

Tous les chars sont éclairés à la lumière électrique et chauffés à la vapeur.

Tous les trains circulent d'après le Eastern Standard Time.

On se procurera des billets et des informations à propos de la voie, des taux de fret et des passagers en s'adressant à

T. LAVERDIÈRE,
49, rue Dalhousie, Québec.
D. POTTINGER,
Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer,
Moncton, N. B., 7 juin 1889.

Québec, 12 août 1889—1an 1028

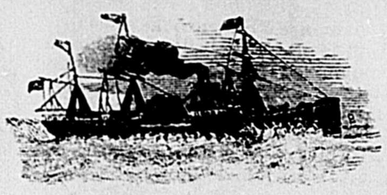

LIGNE ALLAN

SOUS CONTRAT AVEC LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET DE TERRENEUVE POUR LE TRANSPORT DES MALLES

Canadiennes et des Etats-Unis

1889—Arrangements d'été—**1889**

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer.

Vaisseaux	*Tonnage*	*Commandants*
PARISIAN	5400	Capt James Wylie
SARDINIAN	4650	Lt Smith, R N R
POLYNESIAN	4100	Gapt J Ritchie
SARMATIAN	3600	"
CIRCASSIAN	4000	" W. Richardson
PERUVIAN	3400	" H Wylie
NOVA SCOTIAN	3800	" H R Hugues
CASPIAN	3200	Lt R Barrett R N
CARTAGINIAN	4600	Capt A Macnicol
SIBERIAN	4600	" R P Moore
NORWEGIAN	3534	" J G Stephen
HIBERNIAN	3440	" John Brown
AUSTRIAN	2700	" J. Ambury
NESTORIAN	2700	" W Dalziel
PRUSSIAN	3000	" A McDougal
SCANDINAVIAN	3000	" John Park
BUENOS AYREAN	3800	" J Scott
COREAN	4000	" C J Menzies
GRECIAN	3600	" C E LeGallats
MANITOBAN	3150	" R Carruthers
CANADIAN	2600	" John Kerr
PHŒNICIAN	2800	" D. McKillop
WALDENSIAN	2600	" D J James
LUCERNE	2200	" W S Main
NEWFOUNDLAND	1400	"
ACADIAN	1350	" F. McGrath
POMERANIAN	4364	" W Dalziel
ASSYRIAN	4005	" J Bencly
ROSARIAN	3500	" D McKillop
MONTE-VIDEAN	3500	" W S Main

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'affectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

Les vapeurs du service de la malle de

LIVERPOOL, LONDONDERRY, QUEBEC ET MONTRÉAL

De Liverpool	*De Derry*	*Steamers*	*De Québec*
15 août	16 août	CASPIAN	5 sept
22 "	23 "	* CARTHAGINIAN	12 "
29 "	30 "	SARDINIAN	19 "
5 sept	6 sept	CIRCASSIAN	26 "
12 "	13 "	PARISIAN	3 oct
19 "	20 "	POLYNESIAN	10 "
26 "	27 "	* CARTHAGINIAN	17 "
3 octobre	4 oct.	SARDINIAN	24 "
10 "	11 "	† CIRCASSIAN	31 "
17 "	18 "	PARISIAN	7 nov.
24 "	25 "	POLYNESIAN	14 "
31 "	1 nov.	* CARTHAGINIAN	21 "

Ces steamers partent de Montréal au lever du soleil, les mercredis. Les passagers de première classe, de deuxième classe et d'entrepont qui désirent s'embarquer à Montréal peuvent le faire (sans payer aucun extra) après 8 heures P. M., le soir précédent

* N. B.—Le *Carthaginian* étant engagé dans le commerce du bétail n'aura aucun accommodement pour aucun passager en voyage de Montréal et Québec à Liverpool.

† Steamer Extra.

Prix du passage de Québec :

Cabine $60.00 [$70.00 et $80.00
Suivant les accommodements.
Intermédiaire $30.00
Entrepont $20.00

Les vapeurs du service de

Glasgow, Québec et Montréal

De Glasgow	*Steamers*	*De Montréal à Glasgow* le ou vers le
23 août	POMERANIAN	9 sept
30 "	COREAN	16 "
6 sept	SARMATIAN	23 "
13 "	NORWEGIAN	30 "
20 "	SIBERIAN	7 octobre
27 "	POMERANIAN	14 "

Ces steamers ne transporteront aucun passager en allant en Europe.

Les vapeurs du service de

LONDRES, QUÉBEC ET MONTREAL

De Londres	*Steamer*	*De Montréal à Londres* le ou vers le
	GRECIAN	
	ASSYRIAN	
	CANADIAN	
	GRECIAN	

Ces steamers ne transporteront aucun passager en allant en Europe.

☞ Des billets de Retour, bon pour 12 mois, seront donnés à prix réduits.

☞ On ne peut retenir sa chambre sans en remettre le prix d'avance

Il y a à bord de chaque navire un médecin.

☞ Un vapeur avec les malles et les passagers pour les Steamers de la Malle de Liverpool laissera le quai du Grand Tronc, Pointe-Lévis, à HUIT heures, et le quai Napoléon, Québec, à NEUF heures précises, le matin du départ.

Des billets de connaissement pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest.

Pour de plus amples informations s'adresser à

ALLANS, RAE & Cie.,
Agents

Québec, 14 septembre 1889 782

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878.

W. BAKER & CO.'S

Breakfast Cocoa

Est absolument pur, et c'est soluble.

Pas de Chimiques

sont employés en sa préparation. Il est *plus que trois fois plus fort que* le cacao mélangé avec de l'amidon, de l'arrow-root, ou du sucre ; c'est aussi plus économe, *coûtant moins qu'un sou la tasse.* Il est délicieux, nourrissant, et fortifiant, FACILE A DIGÉRER, autant admirable pour les malades que pour ceux qui jouissent d'une bonne santé.

Se vend chez tous les Epiciers.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

BIERE ET PORTER LABATT

DE LONDON, ONTARIO.

Preuve que la Célèbre BIERE ET PORTER fabriqués par John Labatt, de London, Ont., est la meilleure du Canada et même pouvant rivaliser avec les meilleurs Bière et Porter importés ; les prix remportés aux expositions universelles de Philadelphie, Australie et de Paris le prouvent ainsi que les certificats d'analyse ci-dessous :

M. FISET, M. D. L., Analyste du Gouvernement, Québec, dit : " Je les ai trouvés très purs et des meilleurs qualités de houblon et orge. C'est un breuvage hautement recommandé aux invalides et aux convalescents surtout comme tonique"

Le Révérend P. J. EDOUARD PAGÉ, professeur de Chimie, Université-Laval, Québec, dit : " J'ai analysé la Bière " INDIA PALE ALE " fabriquée par JOHN LABATT, LONDON, Ont, embouteillée par M. N. MONTREUIL, QUEBEC, c'est une Bière légère contenant peu d'alcool d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées. J'ai aussi analysé le PORTER (XXX STOUT) de cette même brasserie qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable, c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant éte comparé avantageusement avec tout Porter importé Ces BIERES ET PORTERS DE JOHN LABATT, LONDON, ONT., sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et houblon et ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé."

☞ Faites usage de la célèbre BIERE ET PORTER LABATT et n'en prenez pas d'autre en substitution.

N. Y. MONTREUIL,

SEUL AGENT, A QUEBEC,

179, RUE ST.-PAUL, QUEBEC,

Québec, 5 Avril, 1889—1a

IMPERIAL CREAM TARTAR BAKING POWDER

TRADE MARK

La plus PURE, la plus FORTE et la MEILLEURE

NE CONTENANT AUCUN'

Alun, Ammoniac, Chaux, Phosphates ou autres matières nuisibles,

F. W. GILLET Toronto, Ont., Chicago, Ills.

FABRICANT DE LA

" Celebrated Royal Yeast Cakes."

COMPAGNIE DES STEAMERS DE QUEBEC

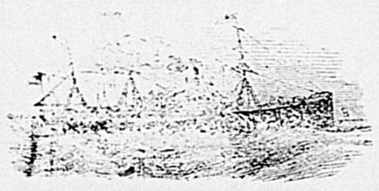

Le SS. " *MIRAMICHI* "

Capt. A. Baquet

QUITTERA QUÉBEC,

MARDI, le 15 OCT., à 2 h. P. M.,

pour POINTE AUX PÈRES, GASPÉ, MALBAIE, ou POINTE ST-PIERRE, SUMMERSIDE, CHARLOTTE-TOWN et PICTOU, arrêtant à tous les ports intermédiaires, excepté à la POINTE AUX PÈRES, pendant quelques heures pour permettre aux passagers d'aller à terre.

Excellente accomodation pour les passagers.

Les consignataires sont priés de marquer au long l'endroit où ils envoient leurs marchandises, afin d'éviter les erreurs dans le déchargement.

Pour le fret et le passage,

S'adresser à

ARTHUR AHERN,
Secrétaire,
Quai Atkinson

R. M. STOCKING,
Agent des passagers,
En face de l'hôtel St-Louis.

Québec, 2 Mai 1889 984

BONS

A

LOTS De 25 FRANCS

DE

L'EXPOSITION DE PARIS

(SANS TIKETS)

81 tirages

comprenant 15,213 lots de 500,000 francs sont livrés immédiatement

POUR $5.

PROCHAINS TIRAGES DES GROS LOTS

le 31 de ce mois	100,000 *francs*
le 31 août prochain	100,000 "
le 30 septembre prochain	100,000 "
le 31 octobre prochain	500,000 "

Impossibilité de perdre tous les Bons étant remboursables par voie de tirages au sort à 52 francs.

S'adresser à

Messrs A. M. DE CHATELARD & CO.,
directeurs de la Banque française,
5 Broadway, New-York.

Québec, 25 juillet 1889— 1019

De Quebec aux Antilles

NOTES DE VOYAGE

Par M. l'abbé MONTMINY

Ce charmant ouvrage qui vient de paraître est en vente chez tous les libraires de Québec au prix modique de

30 CENTS

Comme le tirage de cette brochure est limité, le public voudra bien se la procurer sous le plus court délai. Les deux cents pages de matières qu'elle renferme sont des plus attrayantes. Raconté dans un style sobre et facile, le voyage de M. l'abbé Montminy ne saurait manquer d'intéresser toutes les personnes désireuses de s'instruire et de se renseigner sur une contrée aussi peu connue que les Antilles ; son climat, les habitudes, les mœurs et coutumes de ses habitants, la topographie et la description de chacune des îles, le danger de la navigation pour s'y rendre.

Le livre de M. l'abbé Montminy peut être mis entre les mains des étudiants des collèges, des académies et des écoles. Ils trouveront dans quelques pages tout ce qu'il faut pour rendre complètes leurs études géographiques sur ces lieux que les rapports commerciaux et autres avec le Canada rendent de plus en plus intéressants.

J. A. LANGLAIS, Editeur.

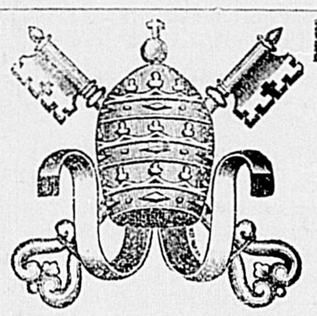

Frechon, Lefebvre & Cie

1615, Rue Notre-Dame

Montréal

FABRICANTS

dOrnements d'Eglises et de Statues Religieuses !

Vases sacrés—Garnitures d'autel—Lustres à cristaux—Chasubleries—Soiries—Linges d'églises

Nouvelles importations de **Merinos, Say** et **Coton a tablier** pour communautés religieuses ! ! !

Soutanes faites sur mesures

....VINS DE MESSE....CIERGES ET HUILE D'OLIVE...

Une Spécialité

Québec, 1er mai 1889—1an

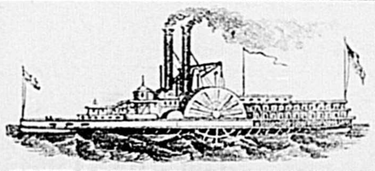

COMPAGNIE DE NAVIGATION

—DU—

RICHELIEU ET D'ONTARIO

—ENTRE—

QUEBEC ET MONTREAL.

LE steamer QUEBEC, capitaine R. Nelson, partira du quai Napoléon les MARDI, JEUDI et SAMEDI.

Le steamer MONTREAL, capitaine L. H. Roy, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI, arrêtant à Batiscan, Trois-Rivières et Sorel, départ de Québec.

A 5 heures P. M.

LA LIGNE DU SAGUENAY

— ENTRE —

Québec et Chicoutimi

Le vapeur UNION, capitaine Lecours, partira du quai Saint-André à 7 h. 30 a. m., tous les MARDIS et VENDREDIS arrêtant à la Baie Saint-Paul, Eboulements, Murray Bay, Rivière-du-Loup, Tadoussac, l'Anse St-Jean, Baie des Ha ! Ha ! et Chicoutimi.

On pourra se procurer des billets et retenir des cabines pour Montréal, au bureau de La Compagnie Quai Napoléon et pour la ligne du Saguenay au bureau sur le quai St-André, et aussi au bureau des billets de R. M. Stocking, vis-à-vis l'hôtel St-Louis.

JULIEN CHABOT,
gérant-général.

L. H. MYRAND,
Agent.

Québec, 14 septembre 1889. 995

LA

SALSEPAREILLE DE BRISTOL

est le

PLUS PUISSANT DÉPURATIF

du

SANG ET DES HUMEURS.

Québec, 24 juillet 1889—6m. 1017

A VENDRE.

LA MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de CHATEAU-BIGOT, dans la paroisse de Charlesbourg, contenant 140 arpents de terre en superficie, dont 20 dans un bon état de défrichement.

Trois cours d'eau arrosent cette terre avantageusement située sur le versant d'une colline bien exposée.

Les bois qu'on y rencontre plus communément sont : l'épinette rouge, l'épinette blanche, le bouleau, des pins plusieurs fois séculaires, et des érables,—mille en nombre—, assez gros pour former une sucrerie.

Il y a aussi beacoup de chasse et de pêche.

Pour les conditions de vente s'adresser à

M. LÉGER BROUSSEAU,
Propriétaire du *Courrier du Canada.*
9, rue Buade, Québec.

MEUBLES ! MEUBLES ! !

AVIS

A CEUX qui ont besoin de meubles, nous conseillons de s'adresser à la maison C. O. Bedard. Cette maison est connue pour faire des meubles de première classe. Toutes commandes seront exécutées avec soin et promptitude. On y exécute Set de Salon, de Salle à Diner, Chambre à Coucher

AUSSI

Réparation de Meubles
Couture et Posage de Tapis
Matelas de tout genre

Le soussigné attire l'attention de ses nombreuses pratiques et du public en général sur le grand stock de chaises de tout genre qu'il vend à bas prix.

C. O. BEDARD,

288 rue Saint-Joseph, Saint-Roch, Québec, port voisine de chez M. J. Gauthier & Frère, peintre-décorateur.

Québec, 2 avril 1889—1an 960

LOUIS JOBIN

STATUAIRE,

Coin des Rues

Clair Fontaine et Burton,

QUARTIER MONTCALM,

QUEBEC.

CONDITIONS

—DU—

COURRIER DU CANADA.

PRIX DE L'ABONNEMENT

EDITION QUOTIDIENNE

CANADA ET ETATS-UNIS.	Un An	$5 00
	($5 Payable d'avance)	
	Six Mois	$2 50
	Trois Mois	1 50
ANGLETERRE	Un An	25s stg.
	Six Mois	12.6 "
	Trois Mois	6.3 "
FRANCE	Un An	60 Francs.
	Six Mois	30 "
	Trois Mois	15 "

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir :

Six lignes et au-dessous ..... 50 centins.
Pour chaque insertion subséquente ... 12½ "

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centins par ligne pour la première insertion et de 5 centins pour les insertions subséquentes.

Réclames : 20 cents la ligne.

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau

EDITEUR-PROPRIETAIRE,

No 9

Rue Buade, Haute-Ville

QUEBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

LÉGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE,

Rue Buade, Haute-Ville, Québec.